



PLAN FÉDÉRAL DE

PRÉVENTION

DES

VIOLENCES



avec le soutien de



CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES

L'engagement de la Fédération française de ski en faveur de la lutte contre toutes formes de violence s'exprime depuis de nombreuses années, au travers de diverses actions et notamment :



- **Communications grand public**, *via* le site internet fédéral
- **Communications internes**, *via* la mise en ligne de divers outils de prévention sur la *Boîte à outils* fédérale
- **Sensibilisation des moniteurs fédéraux** lors de la formation des cadres
- **Suivi psychologique des sportifs de haut niveau**
- **Mise en place d'une attestation d'honorabilité**

Suite à la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée sous l'égide du ministère des sports le 21 février 2020, la FFS a décidé d'aller plus loin dans la lutte contre les violences et de formaliser une stratégie volontariste *via* le présent plan fédéral de prévention des violences.

Ce document a été rédigé en lien avec le médecin fédéral, le comité d'éthique, la commission juridique, la commission formation et la direction technique nationale.

Lors de sa réunion du 31 octobre 2020, le comité directeur de la FFS a adopté le présent plan fédéral de prévention des violences à l'unanimité et identifié la lutte contre les violences dans l'ensemble des disciplines du ski et du snowboard comme un objectif prioritaire de la fédération.

SOMMAIRE

1. LE PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES	3
1.1. Le plan de prévention des violences : POUR QUI ?.....	3
1.2. Le plan de prévention des violences : CONTRE QUOI ?.....	3
2. LIBÉRER LA PAROLE	4
2.1. Actions de sensibilisation.....	4
2.2. Accompagnement et aide aux victimes de violences sexuelles.....	4
3. FORMER LES ENCADRANTS & DIRIGEANTS DE LA FFS	5
3.1. Création d'un module « Ethique et Intégrité » dans les formations fédérales.....	5
3.2. Formation des formateurs.....	5
3.3. Sensibilisation spécifique des cadres techniques, entraîneurs nationaux et entraîneurs fédéraux.....	5
3.4. Module « Lutte contre les violences » à l'attention des dirigeants.....	5
4. INFORMER NOS LICENCIÉS	6
4.1. Communication grand public.....	6
4.2. Communication interne.....	6
5. LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ	6
6. ALLER PLUS LOIN	7

1. LE PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES



1.1. Le plan de prévention des violences : POUR QUI ?

Les violences se rencontrent dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de pratique.

Mineurs, adultes, dirigeants, éducateurs et pratiquants, loisirs, compétition ou de haut niveau...

Tout le monde est concerné !

Afin d'individualiser ses messages de prévention, la FFS entend mener des actions de sensibilisation envers l'ensemble de ses licenciés, en ciblant spécifiquement :

- Les dirigeants
- Les encadrants
- Les pratiquants (de tout âge et tout niveau) et leur entourage
- Les sportifs de haut niveau et leur entourage

1.2. Le plan de prévention des violences : CONTRE QUOI ?

Les violences peuvent prendre différentes formes et toutes doivent être combattues.

La violence peut être caractérisée par l'utilisation **de la force et de la menace** mais elle peut également résulter ou prendre d'autres formes.

Le **harcèlement moral**, par la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime, est susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. La manipulation mentale fait également l'objet d'une attention particulière.

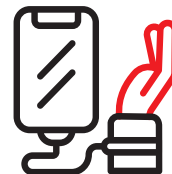
Les **violences sexuelles** regroupent notamment :

- Les agressions sexuelles : des comportements basés sur l'utilisation de la force, menace, contrainte ou surprise de la part de l'agresseur qui peuvent prendre la forme d'attouchements (un baiser, une caresse et autres).
- Les viols : le fait de commettre un acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise.
- Les atteintes sexuelles : des actes de pénétration sexuelle qui ne supposent pas l'emploi de la violence, de la contrainte, de la menace ou de la surprise et qui sont commis par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans et/ou par une personne ayant un lien d'autorité avec un mineur quel que soit son âge.
- Le harcèlement sexuel : le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexuelle, sans contact physique, qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Le **bizutage** se caractérise le plus souvent par l'obligation d'accomplir des actes humiliants et dégradants notamment en début d'année scolaire ou de saison sportive. Il peut également prendre la forme d'une violence de nature sexuelle.

La **discrimination** consiste à défavoriser une personne en raison de son origine, son sexe, son âge, son orientation sexuelle ou de ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses. À cet égard, le racisme et l'homophobie doivent être particulièrement combattus.

La **violence numérique** constitue une forme de violence *via* tout moyen de télécommunication, les messageries électroniques, internet, les réseaux sociaux et les jeux en ligne.



Selon les formes de violences, les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant ou d'une personne ayant autorité...

Les garçons comme les filles peuvent être victimes, y compris d'agressions de nature sexuelle.

Les violences peuvent survenir dans des lieux et situations très variés : le vestiaire ou l'internat, en situation isolée ou dans des contextes collectifs (entraînement, compétition, déplacement), lors des temps liés à la culture sportive (fête) ou de manière dématérialisée (internet, réseaux sociaux).

À travers le présent plan fédéral de prévention des violences, la Fédération française de ski entend lutter contre l'ensemble de ces formes de violences dans les disciplines du ski et du snowboard.

Elle rappelle que chacun de ces comportements peut faire l'objet de sanctions disciplinaires (sans préjudice de sanctions pénales ou administratives), en application du règlement disciplinaire fédéral. Ainsi, une fois saisie par le président de la fédération ou des comités de ski, les commissions de discipline fédérales peuvent aller jusqu'à prononcer la radiation définitive d'un licencié.

IL NE SERA FAIT PREUVE D'AUCUNE TOLÉRANCE ET TOUT AUTEUR D'ACTE DE VIOLENCE FERA L'OBJET DE POURSUITES DISCIPLINAIRES.

En tout état de cause, la Fédération française de ski dénoncera au procureur de la République compétent, en application de l'article 40 du code de procédure pénale, les faits dont elle aura connaissance.

2. LIBÉRER LA PAROLE



Plus le délai entre l'acte commis et sa divulgation est important, notamment en matière de violences sexuelles, plus les victimes s'exposent à des traumatismes psychologiques ou difficultés scolaires et des souffrances supplémentaires. Plus le dossier sera long et difficile à instruire sur le plan judiciaire et administratif du fait de l'éloignement temporel des preuves. Il est donc primordial d'œuvrer afin de libérer au maximum la parole des victimes et témoins de violences.

AUCUNE VICTIME N'EST RESPONSABLE DE CE QUI LUI ARRIVE.

2.1. Actions de sensibilisation

Afin de sensibiliser les acteurs du milieu fédéral du ski et du snowboard, d'encourager la libération de la parole en favorisant le dialogue, et d'informer sur les outils et ressources à disposition, différentes actions de sensibilisation seront mises en place.

CONFÉRENCES FÉDÉRALES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

En 2020/2021 :

- Objectif : **sensibiliser les licenciés sur les problématiques de violences sexuelles dans le ski et le snowboard et informer sur les outils et actions mises en place par la FFS.**
- Visio conférence, *via* l'outil fédéral d'information.
- Avant la fin de la saison 2020/2021, durée 1 h 30.
- Ouvert à tous les licenciés, dirigeants, encadrants et pratiquants.

En 2021 et chaque année, une conférence fédérale de lutte contre une forme spécifique de violence sera organisée.

CONFÉRENCES LOCALES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- Objectif : **sensibiliser les licenciés sur les problématiques de violences dans le ski et le snowboard et informer sur les outils et ressources à leur disposition.**
- En présentiel ou en visio
- À l'initiative des comités de ski, avec le soutien de la fédération
- A l'attention de tous les licenciés ou de certains publics spécifiques
- Sur la thématique générale de la lutte contre les violences ou en ciblant une forme de violence particulière
- Calendrier : d'ici fin 2023, organisation *a minima* de deux conférences par Comité de ski (dont l'une sur les violences sexuelles)

SENSIBILISATION DES ATHLÈTES DU PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL

Les athlètes du *Projet de performance fédéral* seront sensibilisés à la lutte contre les violences, notamment *via* le règlement des Centres d'entraînement.

Les sportifs de haut niveau (au sens ministériel) seront sensibilisés, notamment dans les conventions annuelles établies entre chaque athlète et la fédération.

2.2. Accompagnement et aide aux victimes de violences sexuelles

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan fédéral de prévention des violences, sur le volet lutte contre les violences sexuelles et le bizutage, la FFS a choisi d'adhérer et de se faire accompagner par *Colosse aux pieds d'argile*, association reconnue d'utilité publique qui a pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles notamment en milieux sportifs.

S'agissant des violences sexuelles, un dispositif particulier d'aide aux victimes sera mis en place en partenariat avec *Colosse aux pieds d'argile* :

- Objectif : **recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes (directes et indirectes).**
- Recueil de témoignages par les intervenants de l'association (téléphone, réseaux, vive voix après les interventions...) ou de la fédération.
- Pour chaque nouveau témoignage, partage d'une « fiche navette » entre les 2 organisations.
- Pour chaque nouveau témoignage, échanges avec la cellule médicale de la fédération.
- Orientation et accompagnement psychologique et juridique (notamment dans le cadre d'un dépôt de plainte) des victimes, assurés par *Colosse aux pieds d'argile*.
- Accompagnement des victimes indirectes (parents, dirigeants, encadrants lors qu'ils ne sont pas les prédateurs) par *Colosse aux pieds d'argile*.

Un numéro d'appel unique sera donc proposé à tous les licenciés de la FFS ; il sera géré par l'association *Colosse aux pieds d'argile*. Les sportifs faisant l'objet de la surveillance médicale réglementaire pourront, au choix, s'adresser à *Colosse aux pieds d'argile* ou au médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire de leur discipline.

2.3. Accompagnement des sportifs de haut niveau et athlètes en équipes de France

S'agissant des sportifs de haut niveau et des athlètes en équipes de France, le suivi psychologique actuellement en place à la FFS sera renforcé, *via* la structuration d'une cellule psychologique dédiée au sein de la commission médicale fédérale. Une attention particulière sera portée aux problématiques de violences, notamment sexuelles.

3. FORMER LES ENCADRANTS & DIRIGEANTS DE LA FFS

DEPUIS TOUJOURS, LA RELATION ENTRAINEURS/ENTRAINÉS, LA BIEN-VEILLANCE ET LE RESPECT FONT PARTIE DES VALEURS ESSENTIELLES AU SEIN DES CURSUS PÉDAGOGIQUES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI. C'EST AVANT TOUT SUR LE RENFORCEMENT DE CES PRINCIPES QUE LA FÉDÉRATION ENTEND FONDER LA FORMATION DE SES ENCADRANTS ET DIRIGEANTS.

3.1. Création d'un module « ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ » dans les formations fédérales

Depuis plusieurs années, la lutte contre les violences est régulièrement abordée dans les formations des encadrants fédéraux (MF1, MF2, EF). Aujourd'hui, la FFS souhaite aller plus loin en créant un module spécifique de sensibilisation des encadrants aux problématiques de violences dans le sport.

Ainsi, un module spécifique « éthique et intégrité » sera progressivement intégré dans le socle commun de toutes les formations fédérales initiales (MF1, MF2, EF) et continue, selon les caractéristiques suivantes :

- Objectif : **sensibiliser les encadrants et futurs encadrants à la lutte contre les violences (différentes formes de violence, comportement de l'encadrant, recueil de la parole, signaux d'alerte, signalement...).**
- Format : 1 h, sous forme de débat animé par un formateur lui-même formé à ces problématiques.
- Mise en place dès la saison 2020/2021 (par visioconférence si besoin) et obligatoire dès 2023.

Le Guide de l'encadrant de *Colosse aux pieds d'argile* sera par ailleurs adapté au milieu du ski et distribué (en version papier ou numérique) dans toutes les formations fédérales.

3.2. Formation des formateurs

Afin d'accompagner les formateurs dans la mise en œuvre du module éthique et intégrité et plus généralement dans la prise en compte des problématiques de lutte contre les violences, deux actions seront mises en œuvre :

- **Organisation de sessions de formation, à l'attention des formateurs d'encadrants**
 - Formation gratuite pour les formateurs.
 - Formation dispensée par *Colosse aux pieds d'argile* pour le volet violences sexuelles et bizutage et intervention d'autres associations pour sensibilisation à d'autres formes de violence (racisme, homophobie, cyberharcèlement...).
 - Formation mise en place dès la saison 2020/2021 et obligatoire dès 2023.
- **Un document synthétique, pratique, à l'attention des formateurs d'encadrants**
 - Centrer cette fiche pratique sur une approche pédagogique, avec des exemples très concrets.

3.3. Sensibilisation spécifique des cadres techniques, entraîneurs nationaux et entraîneurs fédéraux

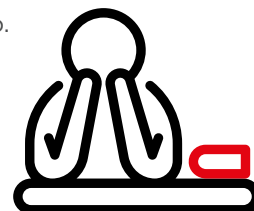
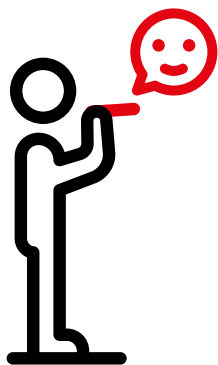
Dans le cadre du séminaire annuel de la Direction technique nationale, une journée de sensibilisation à la lutte contre les violences sera organisée à l'attention des cadres techniques et entraîneurs nationaux.

Les entraîneurs fédéraux pourront être conviés à cette journée, renforçant ainsi également le lien entre la pratique de haut niveau et la pratique compétitive en club.

3.4. Module « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES » à l'attention des dirigeants

Dans le cadre de la formation des dirigeants (de clubs et organismes déconcentrés de la FFS), la FFS planifiera chaque saison deux modules de formation sur la thématique de la lutte contre les violences, dont l'un sur la lutte contre les violences sexuelles, avec les caractéristiques suivantes :

- Objectifs : **sensibiliser à toutes les formes de violences, donner les clés pour identifier les signaux d'alerte chez un enfant et les comportements inappropriés chez les encadrants, informer sur les bons réflexes à avoir.**
- 2 x 1 h 30.
- Formation gratuite spécifiquement à l'attention des dirigeants.
- Pilotage par le service développement, avec des intervenants extérieurs.
- Sur inscription, avec un nombre de participants limité à 20 afin de favoriser les échanges.
- En présentiel ou en visio.



4. INFORMER NOS LICENCIÉS



4.1. Communication grand public

A l'appui de sa politique de prévention des violences, la FFS va créer et actualiser une page dédiée « lutte contre les violences » sur son site internet, selon les caractéristiques suivantes :

- Objectif : **assurer la connaissance par les acteurs de l'écosystème fédéral des actions de prévention menées par la fédération et garantir que toute victime ou témoin puisse très facilement accéder à une information, une orientation et un accompagnement adéquat.**
- Contenu : publication des principales mesures du présent plan fédéral de prévention et renvoi vers les associations d'aide aux victimes (avec détail de l'objet de chacune d'entre elles).
- Mise en ligne avant la fin de saison 2020/2021
- Accessible facilement depuis toutes les pages du site internet fédéral et à terme, depuis l'espace licencié.

Une campagne de communication digitale sera activée chaque hiver pour sensibiliser l'ensemble des licenciés aux actions de prévention menées et aux outils de sensibilisation à leur disposition.

4.2. Communication interne

Un espace dédié à la lutte contre les violences sera créé sur la *Boîte à outils* fédérale. Il regroupera l'ensemble des outils de sensibilisation pertinents (fiches pratiques, guides d'accompagnement...).

Lors de la mise en place de l'espace numérique du licencié, une réflexion sera menée pour qu'une sensibilisation à la lutte contre les violences y soit assurée.



5. LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Dès la saison 2019/2020, la Fédération française de ski a mis en place une attestation d'honorabilité, obligatoire pour tous les encadrants fédéraux.

A compter de la saison 2020/2021, la fédération met en place, selon les prescriptions du ministère des sports et de manière proactive, un contrôle automatisé de l'honorabilité de ses encadrants et dirigeants.

Concrètement, le contrôle d'honorabilité consiste à contrôler le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV) s'agissant de tous les encadrants et de certains dirigeants licenciés à la FFS (les présidents, secrétaires généraux, trésoriers et directeurs de tous les clubs, comités, ligues et de

la fédération elle-même). La finalité de ce contrôle est d'identifier, parmi les licenciés, ceux qui n'ont pas le droit d'exercer en tant qu'encadrant ou dirigeant et de veiller à ce qu'ils soient effectivement écartés de ces missions.

Les clubs, dirigeants et encadrants ont été accompagnés dans la mise en place de ce nouveau dispositif au moyen des éléments suivants :

- **Fiche pratique** « le contrôle d'honorabilité en bref ».
- **Guide détaillé** sur le contrôle d'honorabilité des encadrants bénévoles et dirigeants.
- **Thématique** traitée lors du forum des clubs le 21 septembre 2020 (et disponible en replay sur la *boîte à outils*).



LA FFS RAPPELLE QUE LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ, S'IL REPRÉSENTE UN NOUVEAU PAS DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT, NE CONSTITUE PAS UNE GARANTIE ABSOLUE.

IL EST DONC INDISSOCIABLE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET SENSIBILISATION MISES EN PLACE PAR AILLEURS.

6. ALLER PLUS LOIN



Le présent plan fédéral de prévention des violences est conçu à l'horizon 2023 afin de mener les actions de prévention et sensibilisation dans la durée. Il sera procédé chaque année à une évaluation des actions mises en œuvre et à la mise en place des ajustements nécessaires.

L'association *Colosse aux pieds d'argile* est le partenaire de la FFS en matière de lutte contre les violences sexuelles. A ce titre, la FFS recommande à l'ensemble de ses structures (clubs, comités, ligues) d'adhérer à l'association. Retrouvez plus d'informations sur l'association *Colosse aux pieds d'argile* sur leur site internet www.colosseauxpiedsdargile.org

Pour la mise en œuvre de ce plan, la FFS pourra s'associer à d'autres associations de lutte contre les violences et/ou d'aides aux victimes.



David LOISON

A été désigné comme le référent lutte contre les violences sexuelles au sein de la Fédération française de ski. À ce titre, il est le correspondant privilégié du ministère des sports sur l'ensemble de ces questions et il est habilité à recevoir les signalements, arrêtés d'interdiction et alertes du FIJ AISV.

Directeur général
dloison@ffs.fr - 04 50 51 99 00

Prune ROCIPON

Est également à la disposition des clubs, comités, ligues, dirigeants, encadrants et pratiquants pour toutes questions ou remarques sur la mise en œuvre du présent plan fédéral de prévention des violences.

Directrice du service juridique et accompagnement des structures
procipon@ffs.fr - 04 50 51 98 73

LA FFS REMERCIE LES CLUBS, LES ENCADRANTS ET LES DIRIGEANTS POUR LEURS EFFORTS, PASSÉS ET FUTURS, DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES, POUR LEUR VIGILANCE, LEURS ACTIONS DE PRÉVENTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN DE PRÉVENTION DES VIOLENCES.



avec le soutien de



50 Rue des Marquissats - BP 2451 - 74011 ANNECY CEDEX

Tél. 04 50 51 40 34 - ffs@ffs.fr

www.ffi.fr